
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	Séance du 01 octobre 2020 L'an deux mille vingt et le premier octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 01 octobre 2020, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 10	<u>Sont présents:</u> Michel THEBAUD, Michel MESPOULET, Jean-Jacques DELBERT, Christine BOY, Yoann BERGOUNIOUX, Pascal RICHARD, Laurence MONESTIER, Yoann MARCOULY, Laetitia BLANC, Sabine BLANC DUBREUIL
<u>Votants:</u> 10	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> Cedric PAGANEL <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Michel MESPOULET

1) Délibération du Spanc

Après vérification auprès de la communauté de communes, cette dernière n'a pas la compétence Assainissement. Séniergues adhère donc directement au SYMICTOM, depuis 2017, pour la seule compétence Assainissement Non Collectif (contrairement à la compétence Déchets qui a été transférée au SYMICTOM par la Communauté). Suite à cette subtilité, il revient donc au conseil municipal de désigner le délégué titulaire et le délégué suppléant de votre commune au SYMICTOM, pour la compétence Assainissement Non Collectif uniquement.

Jean-Jacques Delbert est nommé titulaire,
Christine Boy est nommée suppléante

2) Constat d'huissier concernant 2 chemins communaux

Monsieur le Maire informe que la mairie a reçu un constat d'huissier au sujet de deux chemins communaux. Il est fait état du mauvais entretien du chemin de Mazeou, conduisant aux parcelles D95 et D108 et il a été constaté que le chemin dît de Font Neuve à La Capelle a été fermé par un des riverains dans sa partie terminale.

Concernant le chemin de Mazeou :

L'entreprise Fresquet viendra tailler les côtés du chemin de Mazeou bas.

L'entreprise Candailé sera relancée pour effectuer la rénovation.

Concernant le chemin de Font Neuve à La Capelle :

Monsieur le Maire rappelle les textes en vigueur de l'article D. 161-11 du code rural : il appartient au maire, dans l'exercice de son pouvoir de police, de remédier d'urgence, sur simple sommation administrative et aux frais du contrevenant, à tout ce qui ferait obstacle à la circulation publique sur un chemin rural, ainsi que de déposer sur ces chemins des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation.

Le conseil municipal se rendra sur place pour prendre des décisions.

Monsieur le Maire se rendra également chez M. Patrick Bouzou afin de régulariser la situation au sujet du chemin de Galy bas à Galy haut qui a été accaparé.

3) Devis réfection parking mairie

Monsieur le Maire présente un devis d'Eiffage pour la réfection du revêtement devant la mairie. Le devis s'élève à 1 560 € HT/ 1 872 € TTC.

Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

4) Assainissement de la maison HUANT

Monsieur le Maire fait part au conseil des problèmes que rencontre M. Huant pour raccorder sa maison à un système d'assainissement non collectif. En effet, son terrain ne permet pas de recevoir la station et l'épandage, ni d'écouler les eaux traitées.

Le conseil municipal propose de céder une partie du terrain communal afin de pouvoir réaliser cet assainissement, après avoir pris connaissance d'un plan établi par un géomètre. Les bâtiments de France seront consultés pour avis.

Le conseil s'assurera de la bonne réalisation des travaux avant la vente du terrain. Les frais divers d'acquisition seront à la charge du propriétaire.

5) Adressage

Le SDAIL propose une réunion le 09 octobre 2020 à 14 h 30.

6) Questions diverses :

Monsieur le Maire présente les derniers permis reçus en mairie.

Monsieur le Maire indique que le développement de la fibre devrait intervenir à Séniergues au dernier trimestre 2020.

Monsieur le Maire informe que les travaux du parking au foyer rural sont terminés et que le moteur de la cloche N° 2 de l'église a été remplacé. La sonnerie de l'angélus a été transféré sur cette cloche afin de préserver le battant de la cloche N° 1 qui présente des signes de fatigue.

Monsieur le Maire souhaite qu'une commission se réunisse pour travailler sur les archives du cimetière. Une date doit être définie.

La DDT informe la mairie qu'elle va détruire des archives municipales, le conseil municipal à l'unanimité souhaite récupérer ces archives.

Il convient de désigner un conseiller municipal pour la commission de contrôle des listes électorales : Christine Boy est désignée titulaire, Laetitia Blanc est désignée suppléante. Madame Francine Blanc reste déléguée de l'administration et Monsieur Maurice Bouyssou délégué du tribunal judiciaire .

Il convient également de désigner un titulaire au Syndicat Mixte des bassins versant de la Dordogne Moyenne et de la Cere aval.

Michel Thébaud est déjà désigné à la CCCLM, Laurence Monestier est désignée pour la commune.

Le permis déposé par Reden Solar pour un parc photovoltaïque sur la zone d'activité a été refusé. Il sera envoyé à tous les conseillers l'arrêté préfectoral de refus.

A la demande du département qui souhaite actualiser le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée, le conseil municipal délibère à l'unanimité afin d'inscrire le chemin de Rassiols à Gadot (817m) en PDIPR. La pratique de la randonnée est un enjeu social et touristique majeur pour le LOT.

Monsieur le Maire présente la facture des projecteurs du foyer rural, le montant est d'environ 200 €.

Un architecte du Patrimoine est venu voir l'église de Séniergues en vue des travaux de rénovations qui devront être engagés en 2021.

La mairie et l'église doivent engager des démarches afin de rendre accessible ces ERP. Pour l'église, un accès central face à la porte d'entrée est à réaliser par une plateforme bitumée. Avis sera pris auprès des bâtiments de France.

Des arbres et plantes vivaces vont être plantés sur le terrain du foyer rural pour un montant d'environ 480 €.

Monsieur le Maire informe qu'il est Président du SSIAD du Causse.

7) Tour de table

Jean-Jacques Delbert s'est rendu à la réunion du Territoire Energie Lot et du symictom et en fait le compte-rendu.

Yoann Bergounioux s'est rendu à la réunion du syndicat des bassins versants du Céou et de la Germaine et en fait le compte-rendu.

Sabine Dubreuil s'est rendue à la réunion du parc et en fait le compte-rendu.

Pascal Richard s'est rendu à la réunion du Syndicat des eaux et en fait le compte-rendu.

Christine Boy indique qu'il faut prévoir de la paille pour le paillage des plantations à venir.

Michel Mespoulet indique que le taillage des haies est en cours, qu'il faudrait repeindre le portail du cimetière, qu'il s'est rendu à la réunion de la communauté de communes et en fait le compte-rendu.

La séance est levée à 23 heures 20

Objet: inscription au PDIPR d'un chemin rural - DE 2020 022

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 de l'article L361-1 du code de l'environnement et de l'article L311-3 du Code du sport dont les objectifs sont de mettre un réseau de chemins à la disposition du public désirant pratiquer la promenade ou la randonnée sous toute ses formes, tout en assurant la préservation des chemins ruraux qui ont un rôle déterminant pour le développement du tourisme rural, Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) du chemin ci-dessous :

- Chemin rural de Rassiols à Gauda d'une longueur de 817 m

Le Conseil Municipal s'engage donc à ne pas vendre ces chemins, sauf à en rétablir la continuité par un itinéraire de même valeur.

Objet: Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) - DE 2020_023

OBJET : Désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA) a été créé le 1^{er} janvier 2020. Il est en charge de la mise en œuvre de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), compétence obligatoire transférée par la Communauté de Communes.

Ce Syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical), sur des commissions de bassins-versants composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Il convient donc de désigner un titulaire et un suppléant au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNNE Laurence Monestier, domiciliée le bourg à Séniergues comme déléguée titulaire de la collectivité au sein du SMDMCA
- DESIGNNE Michel Thébaud, domicilié Places du lac à Séniergues comme délégué suppléant de la collectivité au sein du SMDMCA

Objet: Vote de crédits supplémentaires - seniergues - DE 2020_024

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2151 - 118	Réseaux de voirie	-262.20	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	262.20	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.

Objet: Vote de crédits supplémentaires - seniergues - DE 2020 025

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2020, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
020	Dépenses imprévues	-2401.82	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2401.82	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à SENIERGUES, les jour, mois et an que dessus.